

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 13212

Numéro SIREN : 432 510 345

Nom ou dénomination : 123 INVESTMENT MANAGERS

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2023 sous le numéro de dépôt 234

123 INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital social de 534 706 €

Siège social : 94, rue de la Victoire 75009 Paris

432 510 345 RCS de Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 12 décembre,

A 9 heures,

Les actionnaires de la société 123 INVESTMENT MANAGERS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 534 706 euros dont le siège est situé 94, rue de la Victoire 75009 Paris, se sont réunis sur convocation du Directoire.

La feuille de présence, émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents ou représentés est certifiée exacte par le bureau.

Le bureau constate la présence ou la représentation de 2 actionnaires détenant ensemble 53.470.600 actions et indique que cela répond aux exigences de quorum les assemblées générales ordinaires, conformément aux stipulations de l'article 17 des Statuts.

BEFEC- PRICE WATERHOUSE, commissaire aux comptes convoqué dans les mêmes délai et forme que les actionnaires, est absent et excusé.

Conformément à l'article 17 des Statuts, l'assemblée procède à la composition de son bureau :

- M. Xavier Anthonioz-Rossiaux est désigné président de séance,
- M. Marc Guittet est désigné secrétaire de séance,

Les actionnaires présents et représentés désignent à l'unanimité en qualité de scrutateurs, les actionnaires suivants :

- La société Capucines Capital Partners
- La société Asco Capital

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires de la Société les documents suivants :

- le rapport du Directoire ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- le texte des résolutions proposées ;
- les statuts de la Société ;

Le président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social conformément auxdites dispositions.

Le président de séance indique que la présente assemblée est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Directoire ;
- Remplacement d'un membre du Conseil de surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Directoire.

Puis une discussion s'instaure entre les actionnaires présents.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION RENONCIATION AU DELAI DE CONVOCATION

L'assemblée générale, statuant à l'unanimité, après avoir constaté que tous les actionnaires sont présents ou représentés, déclare expressément renoncer à se prévaloir du délai de convocation préalable aux assemblées générales prévu par l'article 17 des statuts de la Société

L'assemblée générale, ainsi que les actionnaires à titre individuel, décident donc expressément de renoncer à se prévaloir du non-respect de l'obligation de mise à disposition des actionnaires des différents documents préalablement à l'assemblée, prévus par le code de commerce, et plus généralement à se prévaloir de l'une quelconque des nullités ou sanctions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que le commissaire aux comptes a également accepté les conditions de forme et de délai de sa propre convocation à la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

DEUXIEME RESOLUTION REPLACEMENT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

1. prend acte de la démission de M. Antonio Graça de son mandat de membre du Conseil de surveillance ;
2. décide de nommer en remplacement de M. Graça en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour la durée restant à courir de son mandat :

Mme Marilyne Kulawik, née Ducros
Née le 27 janvier 1972 à Villeneuve-Lès-Avignon (30400)
Demeurant 50C Cornwall Gardens SW7 4BG Londres (Royaume-Uni)

L'assemblée prend acte que Mme Kulawik a déjà indiqué accepter les fonctions de membre du conseil de surveillance, dans l'hypothèse où elles lui seraient conférées et remplir les conditions légales relatives à cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

TROISIEME RESOLUTION

POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

M. Xavier Anthonioz Rossiaux
Président de séance

M. Marc Guittet
Secrétaire de séance

Capucines Capital Partners
Scrutateur

Asco Capital
Scrutateur